

Rapport de la mairesse sur la situation financière de la municipalité

Rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe par la mairesse

Chers contribuables,

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal, je dépose mon rapport aux citoyens concernant le rapport financier de l'année 2024.

LE RAPPORT DES VÉRIFICATEURS DE L'ANNÉE 2024

La vérification a été effectuée par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton en date du 2 avril 2025. Ces états financiers représentent fidèlement les états des opérations de la Municipalité pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2024 ainsi que sa situation financière constatée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale au Québec.

LES DERNIERS ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

Voici les données vérifiées de l'année 2024 :

- Revenus de fonctionnement	2 287 562 \$
- Charges	-2 111 745 \$
- Amortissement des immobilisations	152 444 \$
- Cession nette des immobilisations	-----
- Excédent de fonctionnement (affecté au budget 2024)	54 576 \$
- Activités d'investissement	-232 519 \$
- Excédent de fonctionnement de l'année 2024	150 318 \$

Autres informations :

- Surplus accumulé affecté au 31-12-2024 (Pour équilibrer le budget 2025)	11 510 \$
- Surplus accumulé non affecté (libre) au 31-12-2024	939 475 \$

RÉMUNÉRATION

Conformément à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élu(e)s municipaux, voici le détail de la rémunération des élu(e)s de l'année 2024:

- Rémunération annuelle de la Mairesse :	13 041 \$
- Allocation de dépenses de la Mairesse :	6 520 \$
- Rémunération annuelle d'un(e) conseiller(ère) :	4 347 \$
- Allocation de dépenses d'un(e) conseiller(ère) :	2 173 \$
- Rémunération et allocation de la Mairesse à la MRC des Appalaches :	2 475 \$

PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2024

VOIRIE

En ce qui concerne la voirie municipale et dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2024-2028), la Municipalité a procédé au rechargement et à l'asphaltage d'une partie du chemin suivant, soit :

- Asphaltage et rechargement d'une partie du 5e Rang sur une longueur de 1 750 mètres.

Des travaux ont également été effectués dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale soit :

- Rechargement granulaire des chemins suivants : route du 3e-Rang, chemin Chez Colette, chemin Marcotte, chemin du Pansu, 11e Rang, rang Breeches, chemin du Pouvoir, chemin du Lac-de-l'Est et chemin Couture;
- 3 transitions sur le chemin Turgeon.

Également, des travaux d'amélioration ont été effectués sur différents chemins municipaux.

LOISIRS ET TOURISME

- La 2^e édition de la Fête de la Rivière s'est tenue au parc du Pouvoir le 7 septembre 2024 et a été un franc succès.
- Des modules pour enfants ont été installés au parc du Pansu.
- En ce qui a trait au sentier du Vieux-Barrage, la Municipalité a fait l'acquisition de la partie de terrain du sentier appartenant à la Municipalité de Sainte-Praxède dans le but de continuer à développer le sentier et un projet d'intégration de forêt nourricière est en cours. De plus, un plan directeur a été commandé en collaboration avec la Ville de Disraeli afin d'identifier des aménagements qui permettront de créer une expérience ludique et expérientielle dans le sentier et, d'autre part, établir une planification de ces aménagements sur une période de cinq (5) ans.

ENVIRONNEMENT

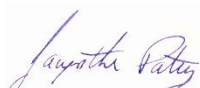
Dans le but de combattre le myriophylle à épis au Lac-de-l'Est, les travaux se sont poursuivis en 2024 en procédant à l'arrachage du myriophylle et à l'installation de toiles.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES DE L'ANNÉE 2025

- Des travaux de voirie sont prévus sur les chemins suivants :
 - Parties du chemin du Lac-de-l'Est et de la route du Lac-de-l'Est : rechargement, nivelage et asphaltage sur une distance de 1,75 km;
 - Transitions sur le chemin André-Bourgault.
- Le projet de stations de lavage pour les embarcations sur le lac Aylmer s'est concrétisé et une guérite avec barrière est installée à la descente de bateaux du chemin Labbé.
- La municipalité terminera l'optimisation des processus administratifs entrepris en 2024.
- Des sommes sont réservées pour débiter les travaux au Sentier du Vieux-Barrage.
- La municipalité continue le démarchage afin d'en venir à une entente avec le MTQ pour le projet de piste cyclable dans l'emprise de la voie ferrée.
- La municipalité contribuera à la hauteur de 100 000 \$ dans le projet de centre sportif du Cégep de Thetford.

CONCLUSION

Comme vous pouvez le constater, nos états financiers reflètent une saine gestion. Soyez assurés que tous nos efforts portent vers le mieux-être de tous nos contribuables. N'hésitez pas à nous consulter pour nous faire part de vos commentaires ou critiques constructives.



Jacynthe Patry, mairesse
Municipalité de la Paroisse de Disraeli